

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 20 juin 2019

Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

Excusés : **Christian Andries**, échevin ; **Wies Herpol**, conseiller ;

*Le conseiller **Steve Goeman** est présent à partir du point 2.*

*Le conseiller **Driss Fadoul** est présent à partir du point 2.*

*L'échevine **Monique Van der Straeten** quitte la séance à partir du point 9.*

*L'échevine **Monique Van der Straeten** est présente à partir du point 10.*

*La conseillère **Monique Froment** quitte la séance à partir du point 19.*

*La conseillère **Monique Froment** est présente à partir du point 20.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 23/05/2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Modification budgétaire n° 2 - 2019. Ce point est approuvé par 16 voix pour et 7 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Steve Goeman, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
3. Plan pluriannuel Fabrique d'Eglise. Ce point est approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions (Didier Noltincx et Marc Installé).
4. Prise en connaissance de passer outre le visa du directeur financier concernant l'entretien des infrastructures de lutte contre les incendies (bouches d'incendie). Il est pris connaissance de ce point.
5. Organigramme commun commune-CPAS. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Accord de gestion commune et CPAS. Un amendement est proposé séance tenante par le bourgmestre Walter Vansteenkiste, à savoir : supprimer la phrase suivante à l'article 2 : Lorsqu'une fonction d'une administration est occupée par un membre du personnel de l'autre administration, une indemnité peut lui être octroyée de ce chef si le statut des deux administrations prévoit cette possibilité. Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix.

Le point est approuvé à l'unanimité des voix.

7. Création d'un conseil consultatif en matière d'économie locale. Un appel à candidatures sera lancé pour l'organe 'Horeca et groupements d'intérêts'. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Création d'une Concertation locale en matière de garde d'enfants (LOK). Un appel à candidatures additionnel sera lancé pour l'organe 'Autres organisations'. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Création d'un conseil consultatif de l'environnement et de la nature. Un nouvel appel à candidatures sera lancé pour les organes 'Etablissements d'enseignement' et 'Entités reconnues de gestion de la vie sauvage'. La composition du conseil consultatif de l'environnement et de la nature est ajournée à la prochaine séance du Conseil communal. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Création d'un conseil consultatif GECORO. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Lotissement A/2.2019 – Projet environnemental OMV_2019027265 – Lotissement de 2 terrains à bâtir avec création des routes (phase 4) – Affaire des routes. Ce point est approuvé par 17 voix pour et 6 voix contre (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
12. Woonwinkel Noord. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. Affaire des routes : approbation des plans et du cahier des charges (voiries et égouts) pour l'aménagement de l'extension de la rue L. Guyot. Ce point est approuvé par 17 voix pour et 6 voix contre (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
14. Affaire des routes – Lotissement Huysman – entre le chemin des Cavaliers et la rue Fr. Robbrechts.
 Un amendement est proposé séance tenante par le conseiller Erwin Ollivier, à savoir :
 motivation additionnelle : Dans le cadre de l'aménagement du domaine public, le Conseil communal souhaite miser au maximum sur le principe de la perméabilité, et limiter l'empierrement au niveau indispensable et acceptable. L'article 2 est complété comme suit : 'Le Conseil communal approuve l'affaire des routes de ce lotissement, y compris le tracé et l'équipement de la voirie, à condition que les 38 emplacements de stationnement publics soient aménagés en dalles gazon (dalles de béton d'une épaisseur de 12 cm dotées en surface d'espaces creux permettant à l'herbe de pousser à travers. Le rapport gazon/béton est de 75/25)'.
 Cet amendement est approuvé par 18 voix pour et 5 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Houda Khamal Arbit, Mireille Van Acker).
 Le point est approuvé par 15 voix pour, 7 voix contre (Roger Mertens, Didier Noltincx, Mireille Van Acker, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit) et 1 abstention (Dirk Vandervelden).
15. Modification du règlement de roulage complémentaire : ajouter des hachures à hauteur du passage pour piétons de la place Lt. Graff. Ce point est approuvé par 16 voix pour, 5 voix contre (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé et Houda Khamal Arbit) et 2 abstentions (Mireille Van Acker et Driss Fadoul).
16. Règlement d'accessibilité de la Motte Wemmel. Un amendement est proposé séance tenante par la conseillère Laura Deneve, à savoir : supprimer l'article 3.2 et prévoir un passage pour les chevaux. Cet amendement est rejeté par 11 voix pour et 12 voix contre (Veerle Haemers, Walter Vansteenkiste, Monique Van der Straeten, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Steve

Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Mireille Van Acker, Carol Delers).

Le point est approuvé par 13 voix pour, 8 voix contre (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Laura Deneve, Marc Installé, Gil Vandevoorde, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit) et 2 abstentions (Céline Mombeek et Glenn Vincent)

17. Politique de sécurité en matière de sécurité de l'information. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. Règlement d'ordre intérieur pour l'accueil durant les vacances : adaptation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. NGBS : règlement scolaire et déclaration de neutralité. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
20. NGBS : approbation d'un mi-temps à charge du budget de fonctionnement 2019-2020. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
21. NGBS : encadrement pédagogique par les professeurs pour les élèves de l'enseignement primaire – année scolaire 2019-2020. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
22. NGBS : accompagnement pour les activités sportives de l'association Stichting Vlaamse Schoolsport (SVS) du mercredi après-midi – année scolaire 2019-2020. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
23. NGBS : coordinateur de gestion linguistique. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
24. FGBS : règlement scolaire et déclaration de neutralité. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
25. FGBS : approbation d'un temps plein sur le budget de fonctionnement (PWB) 2019-2020. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
26. Académie : adaptation du règlement de travail. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
27. Académie : adaptation du règlement. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
28. Contrôle organisationnel 2018. Il est pris connaissance de ce point.
29. Gemeentelijke Holding NV en liquidation : désignation d'un représentant à l'Assemblée générale. Monsieur Walter Vansteenkiste est désigné en tant que représentant à l'Assemblée générale. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
30. Proposition de titre de reconnaissance. Ce point est approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Marc Installé).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- Déclare que l'organisation des dernières élections était parfaite et tient à féliciter les services communaux. Il demande si le comportement de vote des électeurs peut être consulté par bureau. Veerle Haemers répond que ce n'est pas possible.

- Demande quand la vase qui est entreposée en face de la maison communale sera évacuée. L'échevin De Visscher répond que l'entrepreneur a promis de tout évacuer prochainement et d'ensemencer la pelouse d'ici le 16/07.

- Signale que nombre de sacs poubelles sont détruits par les oiseaux et que des déchets jonchent les rues. Il demande s'il ne serait pas possible de placer les sacs poubelles dans des bacs avec couvercle. L'échevin Jonckheere répond qu'Intradura autorise les bacs, mais pas les couvercles. La commune va une nouvelle fois demander à Intradura d'autoriser les bacs avec couvercle.

- Fait remarquer que l'été frappe à notre porte, et demande s'il existe un plan canicule. Le bourgmestre répond que cette matière est réglée au niveau provincial. La commune de Wemmel enclenchera son plan canicule dès que ce sera nécessaire. Une attention particulière sera accordée dans ce contexte aux groupes cibles vulnérables, comme les personnes âgées et les enfants.

Monique Froment

- Fait remarquer que la commune est affiliée à l'association de projet Projectvereniging NOORDRAND et demande si la commune pourrait désigner un 'candidat sans droit de vote' en plus du candidat ayant le droit de vote au Conseil d'administration. Le bourgmestre répond que ce n'est malheureusement pas possible étant donné qu'à Wemmel, chaque liste est représentée au sein du Collège des Bourgmestre et Echevins. Le Conseil communal ne doit par conséquent pas désigner de membre ni de suppléant avec voix consultative. Cette règle est également appliquée au sein des intercommunales.

Marc Installé

- Demande d'installer le projecteur de la salle du conseil plus haut. Le bourgmestre répond que l'intérieur de la salle du conseil va être réaménagé prochainement et qu'il sera tenu compte de cette suggestion.

La prochaine assemblée du Conseil communal se tiendra le 12/09/2019.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 24/6/2019

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

